

**DÉLIBÉRATION N° 2023-003 DU SYNDICAT MIXTE  
"Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS en Lévézou"**

**Délibération prise en séance du 10 janvier 2023 à 11h00**

**L'an deux mille vingt trois, le 10 janvier à 11H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS » en Lévézou à l'Hôtel du Département salle AUBRAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CALMELLY, Président du Syndicat Mixte.**

**Etaient présents :**

MME DURAND, MME SAULES-LE BARS, M. ARNAL, M. CALMELLY, M. GELY, M. NESPOULOUS, M. REGOURD, M. ASSIER.

**Etaient excusés :**

MME FRAYSSE, M. VIALA, M. CANITROT, M. LABORIE.

Secrétaire de séance : M. CALMELLY

-----

**OBJET : Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que les rapports présentés au Comité syndical du 10 janvier 2023 ont été adressés à ses membres le 3 janvier 2023 ;

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 ci-annexé ;

**Après en avoir délibéré,**

- Le comité syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 qui a eu lieu sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 ci-annexé, présenté par le Président du Syndicat Mixte Centre Jean-Henri FABRE de Saint-Léons.

**Le Président du Syndicat Mixte,**

**Jean-Luc CALMELLY**

***Acte dématérialisé***

<p><b>Sens des votes</b> : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés</p>
---

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Nombre de membres en exercice : 12</b></li><li>- <b>Nombre de membres présents : 8</b></li><li>- <b>Nombre de suffrages exprimés : 8</b></li></ul> |
|---|

## Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit permettre de définir les grands choix budgétaires pour l'année 2023.

L'activité du Syndicat Mixte se développe exclusivement à travers la convention de Délégation de Service Public signée avec la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) MICROPOLIS en 2011, lui confiant l'exploitation du site.

L'année 2023 est celle de la procédure de renouvellement du contrat de gestion du centre MICROPOLIS

Dans le cadre des travaux menés pour définir les orientations stratégiques à donner à ce projet, 3 grands axes se dégagent :

- Le positionnement de MICROPOLIS beaucoup plus fortement sur les enjeux environnementaux, notamment de changements climatiques et biodiversité ;
- La jeunesse et son éducation aux enjeux environnementaux ;
- Le renforcement du lien avec le territoire et le développement de partenariats avec les acteurs institutionnels mais également privés.

Les offres des candidats devront proposer des projets de développement du centre à partir de ces axes. Elles devront également prévoir un plan pluriannuel d'investissement lié au développement de leur projet pour la durée du contrat proposé.

2023 est par conséquent une année clé pour l'évolution du centre MICROPOLIS.

Dans l'attente de la formalisation de ce nouveau projet qui aura des incidences budgétaires, 2023 sera dans la continuité des précédentes années s'agissant du fonctionnement, puisque le montant contracté de la contrainte de service public restera identique à l'année 2022 et les charges générales resteront stables.

En matière d'investissement, dans le cadre de l'audit patrimonial qui vous a été présenté, plusieurs investissements seront engagés pour la conservation du bien (étanchéité, électricité).

Le syndicat mixte ne dispose d'aucun personnel propre et fonctionne grâce à la mutualisation de personnels avec le Département de l'AVEYRON et l'appui d'AVEYRON INGENIERIE, particulièrement, sur les aspects techniques, juridiques, administratifs et financiers.

Il n'a aucun emprunt en cours et est financé exclusivement par une contribution du Département.